



Centre de Gestion des Professionnels du Cheval

Centre de Gestion des Professionnels du Cheval

BULLETIN D'ADHESION 2009

Je demande, par la présente, mon adhésion au C.G.P.C, association loi 1901 agréée sous le n° d'identification 3-01-922 par la Direction Générale de la Région Île de France, dont je m'engage à respecter les statuts adoptés et le règlement intérieur.

Nom :	Prénom :
Nom de l'établissement :		
Forme juridique :	<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle	<input type="checkbox"/> Société à préciser :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :
Mail :		
Tél :	Port. :
Fax :		
Activité principale :	<input type="checkbox"/> Etablissement équestre <input type="checkbox"/> Courses / Entraîneur Trot <input type="checkbox"/> Courses / Entraîneur Galop		
	<input type="checkbox"/> Maréchal <input type="checkbox"/> Eleveur <input type="checkbox"/> Cavalier <input type="checkbox"/> Marchand <input type="checkbox"/> Autres :		
N° SIRET :	___ / ___ / ___ / _____	Code APE :
Site Internet :		
Date de création :	___ / ___ / _____	Exercice comptable :	du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____
🚧 Régime d'imposition :	<input type="checkbox"/> BA Bénéfices Agricoles <input type="checkbox"/> BIC Bénéfices Industriels et Commerciaux <input type="checkbox"/> IS Impôt sur les Sociétés		
<i>Dans le cas de l'impôt sur les Sociétés, vous n'avez pas droit à l'avantage fiscal.</i>			
<input type="checkbox"/> J'ai déjà été adhérent d'un Centre de Gestion Agréé :	Lequel ?		Jusqu'au : ___ / ___ / _____
VOTRE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE – Nom :			
Tél :			
Adresse :			
Code Postal :			
Ville :			
Nom du collaborateur :			
Mail :			
Fax :			
N° de dossier chez votre expert-comptable :			
Logiciel utilisé par votre expert-comptable :			
Impératif : Joindre une photocopie de la première page de votre dernière déclaration fiscale professionnelle			

L'entreprise remplit bien les conditions stipulées aux articles des statuts de l'association, c'est à dire :

- Accepter le règlement par chèques libellés, dans tous les cas, à son ordre et ne pas endosser ces chèques sauf pour remise directe à l'encaissement.
- Informer ses clients de sa qualité d'adhérent à une d'un organisme agréé, conformément aux dispositions du décret du 12 mars 1979.
- S'engager à produire à la personne ou l'organisme chargé de tenir et de présenter leurs documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur exploitation.
- **S'engager à faire viser leurs déclarations de résultats par l'expert-comptable de leur choix qui tient, centralise ou surveille leur comptabilité**
- Communiquer au centre le bilan et le compte de résultats de leur exploitation ainsi que tous les documents annexes.
- Autoriser le CGPC à communiquer, le cas échéant, à l'agent de l'Administration Fiscale, qui lui apporte assistance technique, les renseignements ou documents en sa possession.
- **Donner mandat au CGPC pour la transmission directe par voie électronique de l'attestation annuelle au centre des services informatiques de l'Administration fiscale.**
- S'engager expressément à verser le montant de sa cotisation annuelle.

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements énoncés ci-dessus, l'adhérent sera exclu du CGPC.

Cotisation 2009 : 183,95 € HT
Soit 220 € TTC
+ Droit d'entrée obligatoire : 54,35 € HT
Soit 65 € TTC

Pour les nouveaux adhérents uniquement
Joindre un chèque à l'ordre du C.G.P.C

Fait à Le
SIGNATURE **CACHET PROFESSIONNEL**
précédée de la mention " lu et approuvé "